

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2 ;

VU la délibération du 28 Mai 2020 portant délégation de compétence à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, pour la recherche de subventions, quel qu'en soit le montant, auprès de tout organisme financeur ;

Considérant la volonté du Conseil Départemental des Hautes-Alpes de conduire une politique contractuelle forte forgeant de réels partenariats avec les communes du département ;

Considérant que dans le cadre de son action en faveur du développement social, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a souhaité que les Centres Sociaux concourent par leurs missions au développement de l'animation sociale locale, à l'implication des habitants dans leur cadre de vie, à la lutte contre les exclusions et au soutien de la fonction parentale ;

DECIDE

Article 1 : Afin de soutenir le fonctionnement au quotidien des Centres Sociaux, la Ville de Gap sollicite le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour obtenir des subventions pour l'année 2026 pour un montant total de 67 760 €, soit 16 940 € par Centre Social.

Article 2 : la Ville de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution des subventions fixées par le Conseil Départemental et à signer tout document relatif à ces attributions.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'Administration Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise:

- à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;
- au Trésorier Payeur Général ;

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 12 DÉCEMBRE 2025

Le Maire



Transmis en Préfecture le : 16 DEC 2025
Publié ou notifié le : 16 DEC 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_12_675
Objet :	Centres Sociaux - Demande de subventions de fonctionnement 2026 au Conseil Départemental des Hautes-Alpes.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20251212-D2025_12_675-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251212-D2025_12_675-AI-1-1_0.xml	text/xml	932 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_18023.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251212-D2025_12_675-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2025 à 14h20min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2025 à 14h29min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2025 à 14h30min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2025 à 14h30min24s	Reçu par le MI le 2025-12-16

